



PROCES VERBAL SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GREMILLON, Maire.

Date de la convocation : 05/10/2022

Date d'affichage : 05/10/2022

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 12

Qui ont pris part au vote : 19

Présents : GREMILLON Alain, BERNES Serge, TREMIER Josette, GODEFROY Vincent, BOUZEAU Brigitte, MEDARD Claude, MENAGER Michel, BARBIER Catherine, DELANGLE Dominique, FAUTRAT Jennifer, GRAFFIN Ghislaine, LBOUC Pauline.

Absents ayant donné procuration : BRABANT Angélique à TREMIER Josette, BUREAU Denis à LBOUC Pauline, CARTEREAU Angeline à GREMILLON Alain, GERBAULT Aurélie à GODEFROY Vincent, HEUZARD Emilie à MEDARD Claude, LEFEUVRE Thierry à BARBIER Catherine, ROUSSELOT Pierre à BOUZEAU Brigitte.

A été nommé secrétaire : GODEFROY Vincent

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 06 septembre 2022
- 2/ Acquisition terrain consorts ESNAULT
- 3/ Demande de subvention école : installation de capteurs CO2
- 4/ Projet extension de la MSP : choix du maître d'œuvre
- 5/ Groupe Casino : projet d'ouverture d'une épicerie
- 6/ Décision modificative n°2
- 7/ Tarifs restaurant scolaire, périscolaire et accueil de loisirs
- 8/ Salle polyvalente : avenants et point sur les travaux
- 9/ Participation financière à la semaine « Théâtre à Lombron »
- 10/ Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- 11/ Rapport des commissions municipales
- 12/ Informations diverses et questions orales

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2022.

ACQUISITION TERRAIN CONSORTS ESNAULT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la vente de l'ancienne école appartenant aux époux ESNAULT, la commune a exercé son droit de préemption urbain sur une petite partie de terrain.

En effet, sur une bande de terrain située derrière les murs de l'enceinte de l'ancienne école, côté square de la rue du petit Fourneau et du cheminement menant à la rue de Montfort, se trouve des plantations entretenues depuis toujours par la commune. Cette bande de terrain a été incluse à tort à l'époque de la vente de l'école.

En accord avec les propriétaires, il y a lieu de régulariser la situation.

Pour ce faire, un géomètre expert a réalisé une division parcellaire de la parcelle C 1466. La parcelle C 1672 pour une contenance cadastrale de 1a65 serait acquise par la commune et la parcelle C 1671 conservée par les consorts ESNAULT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle C 1672 d'une contenance cadastrale de 1a65 aux consorts ESNAULT à l'euro symbolique.
- **DECIDE** que les frais de bornage sont à la charge des vendeurs et les frais d'acte à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE : INSTALLATION DE CAPTEURS CO2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en ce début d'année scolaire, le gouvernement a décidé de prolonger l'aide exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'aider les collectivités territoriales à mieux équiper de capteurs de CO2 les écoles et les établissements scolaires de l'enseignement public.

Chaque collectivité territoriale dispose désormais d'une subvention de 8 € par élève scolarisé dans l'enseignement public pour l'acquisition de ces équipements.

Le dossier de subventionnement doit être déposé dès réception de la preuve d'achat certifiée par le comptable de la collectivité. Pour notre Ecole, l'aide serait de 185 enfants x 8 € soit 1 480 €.

En choisissant un modèle à 120 €, le coût d'investissement pour la commune serait de 120 € x 11 soit 1 320 €. Nous serions par conséquent dans l'enveloppe allouée par le gouvernement. Ce montant permettrait de sécuriser l'acquisition d'un nombre suffisant de capteurs pour organiser la surveillance de la qualité de l'air dans les différents espaces de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEPOSE** une demande de participation de l'Etat au financement de l'acquisition de capteurs CO2 destinés l'école Pierre de Ronsard.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

PROJET EXTENSION DE LA MSP : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Serge BERNES informe le conseil municipal que la réflexion sur un projet d'extension de la MSP est engagée en collaboration avec les professionnels de santé. Les locataires ont fait des remarques et suggestions sur l'esquisse de plan. Une nouvelle rencontre est prévue le 20 octobre quant à l'avancée du projet.

Dans cette attente, le choix de maître d'œuvre est reporté à un prochain conseil.

GROUPE CASINO : PROJET D'OUVERTURE D'UNE EPICERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupe CASINO a fait part de son intérêt pour l'installation d'une épicerie de proximité sur la commune. Pour l'instant la commune n'a pris aucun engagement. Une présentation du projet est attendue pour un prochain conseil.

Un échange est engagé entre les élus sur les projets de la commune. Le conseil municipal demande à la commission des finances une analyse financière afin d'évaluer la capacité de la commune à financer ces différents projets.

Madame GRAFFIN Ghislaine a quitté la salle à 21h50.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain conseil.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Vincent GODEFROY informe le conseil municipal que la commission vie scolaire s'est réunie le 27 septembre pour mener la réflexion sur la tarification au restaurant scolaire.

Il a été constaté que le reste à charge de la commune s'est amplifié ces 2 dernières années, passant d'un coût du repas de 6,40 € en 2019, à 9.20 € en 2020 et 8,21 € en 2021. Plusieurs arguments expliquent cette situation :

- Réduction du nombre de repas servis due à la COVID-19 ces 2 dernières années, et aux effectifs scolaires en baisse.
- Coûts de fonctionnement en hausse sur le 1er semestre 2022. Inflation de 1.6% et entrée en application de la loi EGAlim qui vise à atteindre 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
- Charges supérieures, augmentation des salaires et salariat d'un agent additionnel sur la période COVID-19 pour respecter les exigences sanitaires.
- Effets inflationnistes de la crise Ukrainienne sur l'énergie et les prix de l'alimentation.

La hausse des coûts de l'alimentation et de l'énergie touche aussi la restauration scolaire. La principale responsable de cette hausse est l'inflation. Elle atteint en moyenne 6,1% en juillet en France sur un an, selon l'Insee. Sur les produits alimentaires, c'est une augmentation de 10% environ des prix. Par ailleurs, le protocole sanitaire bien qu'au niveau socle impose que les tables du réfectoire soient nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ce qui requiert un temps humain et l'achat de produits supplémentaires.

Dans ces conditions, une revalorisation du prix du repas est nécessaire au 1^{er} novembre 2022. Mais il convient aussi d'énoncer les actions engagées par la collectivité avant de répercuter au minimum cette hausse sur les familles.

- Prise en charge totale des coûts liés à la COVID-19 depuis le début de l'épidémie,

- Signature d'une convention avec une centrale de référencement en restauration et spécialiste en groupement d'achats. Cette approche nous a permis de maintenir le montant de la part « marchandise » à 1,68 € malgré l'inflation et la loi EGAlim,
- Qualité des produits maintenue ou améliorée,
- Augmentation de la part de produits labélisés et biologiques. 18% du montant total de nos achats, contre 5% en 2019,
- Coût administratif lié à la mise en œuvre de la loi EGAlim supporté intégralement par la municipalité,
- Engagement dans la démarche monrestauresponsible,
- Reprise d'un mode de fonctionnement classique à la rentrée (-1 agent). Toutefois, ce surplus de personnel sera requis si la situation sanitaire se dégrade à nouveau. (coût 4000€ sur l'année),
- Seulement 3 revalorisations du prix repas en 10 ans.

Si nous transférons directement l'estimation de l'inflation sur le repas, le prix du repas passerait de 3.50 € à 3,91 €. Au regard de la situation inflationniste qui touche tous nos foyers, la commission propose de fixer le prix du repas à 3.75 € afin de limiter l'impact sur les familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le tarif du repas élève à 3.75 €, repas PAI (Projet Accueil Individualisé) à 1.85 € et repas adulte à 6.80 €.
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er novembre 2022.

TARIFICATION REPAS PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Vincent GODEFROY informe le conseil municipal que la commune a signé en 2019 une convention de prestations de services avec la communauté de communes du Gesnois Bilurien pour assurer la restauration du midi des enfants et des animateurs dans le cadre des actions entrant dans le champ de la compétence enfance jeunesse.

Les prestations assurées par la commune pour la communauté de communes sont les suivantes :

- Accueil périscolaire du soir : fourniture du goûter
- Accueil de loisirs des mercredis : préparation des repas y compris le goûter, entretien des locaux et équipements de restauration
- Accueil de loisirs des vacances scolaires : préparation des repas y compris le goûter, entretien des locaux et équipements de restauration

Depuis 2019, le coût de la prestation est fixé à 4.70 € par repas et 0.30 par goûter. Au regard, de l'impact de l'inflation sur les dépenses d'énergie et des produits alimentaires la révision de ces tarifs est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le coût de la prestation comme suit : 4.85 € par repas et 0.40 par goûter.
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er novembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SALLE POLYVALENTE : AVENANTS ET POINT SUR LES TRAVAUX

Serge BERNES informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la filière d'assainissement, l'installation d'une sortie de toiture est nécessaire pour assurer la ventilation des gaz de fermentation de la fosse toutes eaux.

Ces travaux sont rendus obligatoires par le contrôle de conformité du SPANC. Les lots gros œuvre et charpente métallique sont impactés par des travaux supplémentaires et nécessitent le recours à un avenant.

Les projets d'avenants sont les suivants :

Lot 1 Gros œuvre LMBTP

Montant du marché	192 514.31 € HT
Avenant n°2	<u>1 905.00 € HT</u>
Nouveau montant du marché	194 419.31 € HT soit une augmentation de 0.99 %

Lot 3 Bardage couverture SMAC

Montant du marché	96 657.74 € HT
Avenant n°2	<u>626.99 € HT</u>
Nouveau montant du marché	97 284.73 € HT soit une augmentation de 0.64 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants conformément à l'exposé ci-dessus.
- **AURORISE** monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Point sur les travaux

L'entreprise de terrassement PINEAU a remis un devis pour la réfection de l'écoulement des eaux pluviales entre le regard de récupération des eaux pluviales de la salle et le regard en pied de talus. Montant des travaux 3 606.00 € HT.

La pose des menuiseries est en cours.

Point financier

Au niveau de l'avancée financière des travaux, nous sommes à 341 764 € de dépenses liées aux marchés des entreprises.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA SEMAINE « THEATRE A LOMBRON »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la saison culturelle du théâtre Epidaure, une représentation aura lieu en mairie le samedi 26 novembre à 20h30.

En sus de cette représentation, un projet arts plastiques sera organisé par une plasticienne avec une exposition et un vernissage à la sortie des classes le 25 novembre.

Dans le cadre de cette animation, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association du théâtre Epidaure.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Néant

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission vie scolaire, jeunesse, vie associative et sportive du 27 septembre : le compte rendu a été transmis avec la convocation.
- Commission, culture et évènementiel du 10 octobre : le compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil.
- Commission environnement : 22 octobre

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

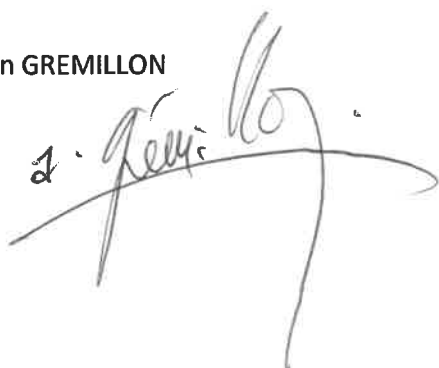
- Les travaux de voirie prévus au budget sont en cours. Au titre de la répartition des amendes de police nous avons obtenu une aide de 2 400 € pour les travaux de la rue de Torcé.
- Point sur le recrutement du personnel à la cantine et au service technique : Pour le restaurant, les entretiens avec les candidats sont prévus la semaine prochaine. Pour le service technique, pour le moment aucun candidat ne répond au profil recherché. Une réflexion autre est engagée.
- Mme Chrystèle LEFEVRE a pris ses fonctions de conseillère aux décideurs locaux mis en place par la DGFIP à compter du 1^{er} septembre. Ses missions sont : conseil budgétaire et comptable, optimisation du recouvrement des recettes, conseil sur la préparation des marchés, conseil financier, conseil fiscal, conseil économique et patrimonial. Un rendez-vous est fixé le jeudi 20 octobre à 10h.
- La Loi de Finances Rectificative 2022 a créé un prélèvement sur recettes de l'État au profit des communes et de leurs groupements les plus impactés par l'inflation en 2022 : c'est le filet de sécurité inflation. Les collectivités concernées sont les plus fragiles financièrement, sur la base de deux piliers : la situation financière à fin 2021 et l'évolution de la situation financière en 2022.
- Le cabinet KPMG organise un webinaire lundi 24 octobre de 18h à 19h sur les relations financières communes /EPCI.
- la réunion annuelle consacrée à la présentation et au décryptage du projet de loi de finances pour 2023 et plus particulièrement des dispositions consacrées aux collectivités territoriales se déroulera jeudi 24 novembre 2022 à 17 heures 30, Dortoir des Moines, à l'Abbaye de l'Epau.
- VEOLIA EAU nous informe d'un risque de délestage sur le réseau électrique qui pourrait avoir comme principales conséquences potentielles : indisponibilité d'eau potable, indisponibilité des services de défense d'incendie, des déversements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. VEOLIA a pris contact avec les services de la préfecture pour leur demander d'intégrer l'ensemble des installations des services de l'eau et d'assainissement dans la liste préfectorale des installations relevant du service prioritaire.
- Jeudi 13 octobre 2022 de 8h30 à 9h30 à la salle polyvalente de Souigné sous Ballon en présentiel ou en visioconférence aura lieu la première édition de la journée nationale de la résilience (JNR). L'objectif de cette journée est de sensibiliser, informer et acculturer nos concitoyens aux mesures qui permettent de réduire leur risque en cas d'évènement naturel ou technologique. Elle a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national, en mobilisant le plus grand nombre de parties prenantes : citoyens, entreprises, services de l'État, élus et collectivités territoriales, associations, médias. A l'occasion de cette journée nationale de la résilience, M. le préfet vous convie à un temps d'échange sur le rôle des maires en matière de prévention des risques naturels et technologiques et de gestion de crise. M. David Chollet, maire de Souigné-sous-Ballon et sapeur-pompier volontaire, réalisera un retour d'expérience sur les inondations qui ont touché sa commune en juin 2018 et sur les mesures prises par la suite pour renforcer la résilience du territoire et de ses habitants.
- Dates des prochains conseils d'école : mardi 15 novembre, mardi 21 mars, mardi 13 juin.
- Démission du président de l'ADEN.
- Comice agricole de Savigné l'Evêque : remise des récompenses vendredi 14 octobre à 20h.

- Association des anciens combattants du canton de Savigné l'Evêque : commémoration organisée le 18 octobre à 16h à Fatines.
- Montfort le Gesnois : invitation inauguration des chemins de randonnées le 15 octobre à 11h15 au Pont Romain.
- Du 18 au 25 octobre un tournage de film est prévu au Préauray.
- Rappel des dates des prochains conseils municipaux : 15 novembre et 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire

Alain GREMILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Gremillon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance

Vincent GODEFROY


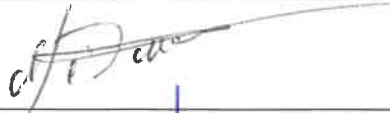

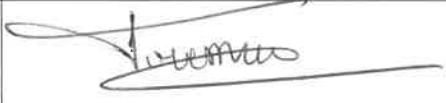
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Godefroy', with a long vertical stroke extending downwards.



Liste d'émargement

Séance du 11 Octobre 2022

Élus	Fonction	Émargement
BARBIER Catherine	Conseillère Municipale	
BERNES Serge	Adjoint	
BOUZEAU Brigitte	Adjointe	
BRABANT Angélique	Conseillère Municipale	Absent (Procuration à TREMIER Josette)
BUREAU Denis	Conseiller Municipal	Absent (Procuration à LEBOUÇ Pauline)
CARTEREAU Angeline	Conseillère Municipale	Absent (Procuration à GREMILLON Alain)
DELANGLE Dominique	Conseiller Municipal	
FAUTRAT Jennifer	Conseillère Municipale	
GERBAULT Aurélie	Conseillère Municipale	Absent (Procuration à GODEFROY Vincent)
GODEFROY Vincent	Adjoint	
GRAFFIN Ghislaine	Conseillère Municipale	
GREMILLON Alain	Maire	
HEUZARD Emilie	Conseillère Municipale	Absent (Procuration à MEDARD Claude)

LEBOUC Pauline	Conseillère Municipale	
LEFEUVRE Thierry	Conseiller Municipal	Absent (Procuration à BARBIER Catherine)
MEDARD Claude	Adjoint	
MENAGER Michel	Conseiller Municipal	
ROUSSELOT Pierre	Conseiller Municipal	Absent (Procuration à BOUZEAU Brigitte)
TREMIER Josette	Adjointe	

En Mairie, le 11/10/2022

Le Maire

Alain GREMILLON

